

Rue de l'abattoir.

| COORDONNEES LOCALES DES POINTS. |        |        |        |        |        |        |        |        |        |
|---------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| PTS.                            | 1      | 2      | 3      | 4      | 5      | 6      | 7      | 8      | 9      |
| X                               | 76.46  | 80.35  | 103.14 | 100.45 | 105.45 | 105.77 | 110.30 | 112.32 | 105.34 |
| Y                               | 501.76 | 532.35 | 532.03 | 501.43 | 501.39 | 506.38 | 525.82 | 533.67 | 538.63 |

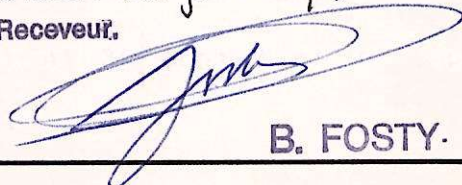
# PLAN DE MESURAGE.

PARCELLE : SITUÉE À CHATELET rue de l'abattoir n° 19.

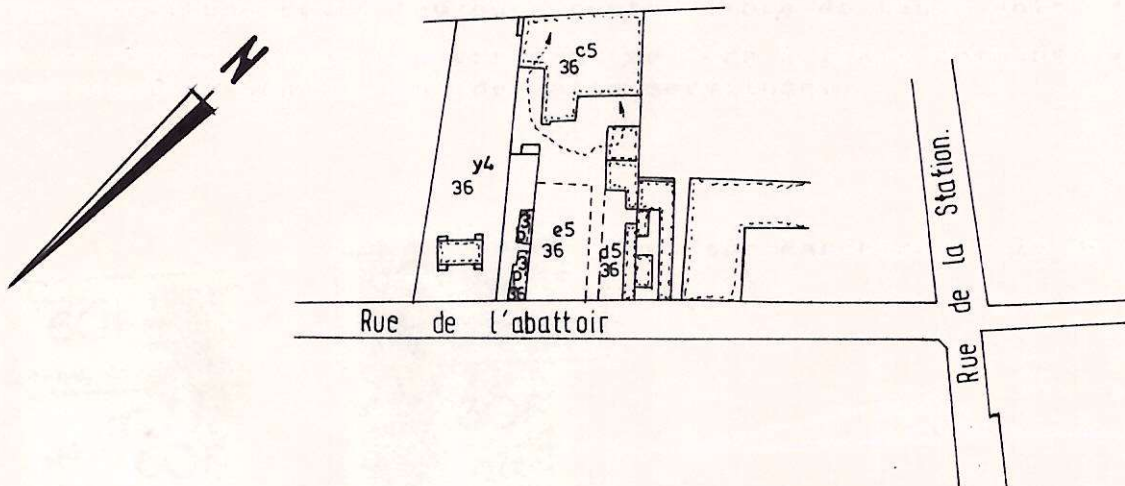
CADASTRÉE : Section A n°s 36<sup>e5</sup> (pie.) et 36<sup>c5</sup> (pie.)

APPARTENANT À :

Enregistré au rôle sans renvois à Charleroi IV  
le 27 Octobre 1989 vol 18 fol. 77 case 07  
Reçu de deux cent vingt-cinq fs  
(225) Le Receveur.


  
B. FOSTY.

## Situation cadastrale.



Echelle : 1/2.500.

Levé et dressé par P. Charlier géomètre expert immobilier.  
248 avenue Paul Pastur.  
6100 Mont-sur-Marchienne.  
Tél: 071/43\_63\_38.

  
Charlier

DATE : 30\_03\_88

ECHELLE : 1/200.

DOSSIER : 14/88.

# Procès - verbal de mesurage.

L'an mil neuf cent quatre vingt huit, le 30 mars,

Je soussigné,

Philippe CHARLIER, Géomètre Expert Immobilier, bureau sis à l'Avenue Paul Pastur, 248 à 6100 MONT SUR MARCHIENNE,

légalement diplômé et assermenté près le Tribunal de Première Instance séant à CHARLEROI,

requis par [REDACTED]

Déclare avoir procédé au mesurage et au bornage d'une parcelle située à CHATELET, Rue de l'Abattoir, n° 19.

Cette parcelle appartient à la société "Etablissements SANTILLI".

Cette parcelle est cadastrée à la section A aux n° 36<sup>E5</sup> (pie) et 36<sup>C5</sup> (pie)

Cette parcelle a une superficie de 07 a, 16 ca.  
(Sept ares, seize centiares).

J'ai placé des bornes aux points 2-3 et 4 du plan.

## SERVITUDE DE PASSAGE

La parcelle est grevée d'une servitude de passage figurée sous teinte grise au plan.

Cette servitude de passage a une largeur de 6m.

Elle grève le bien faisant l'objet du mesurage au profit de celui-ci et de tous les biens restant à la société venderesse et situés Rue de l'Abattoir, n° 19 à CHATELET.

Cette servitude devra toujours rester libre de toute entrave.

Son entretien et son empierrement se fera à frais communs avec les propriétaires bénéficiant de cette servitude.



Mont sur Marchienne, le 30 mars 1988

*Philippe Charlier*

Annexé à un acte reçu par Maître Aimé PHILIPPE, notaire résidant à Gerpines, le 18 octobre 1989.

*Philippe Charlier* *[Signature]*